

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

ET LE TREIZE AVRIL

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 30 BOULEVARD DU LAC, 95880 ENGHIEEN LES BAINS,

Représenté par son Syndic en exercice, **la Société AVCIMMO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 539 390 849, dont le siège social est sis 9 Rue de la Paix, 95120 ERMONT, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

Lequel m'a exposé, par l'intermédiaire de Maître Thierry LAISNE, Avocat au Barreau du Val d'Oise, son Conseil,

Qu'à la suite de charges de copropriété impayées, un jugement a été rendu par le Tribunal de MONTMORENCY le 31 Mai 2016, à l'encontre de Monsieur Olivier HOZE, copropriétaire au sein de la Résidence requérante.

L'exécution de ce jugement s'étant révélée infructueuse, un commandement de payer valant saisie immobilière lui a été délivré le 24 Janvier 2018.

Que je suis requis ce jour pour procéder au descriptif des biens et droits appartenant à Monsieur HOZE.

Qu'il me requiert d'en dresser procès-verbal de constat, et plus généralement de procéder à toutes constatations utiles.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je, Samuel CRAPOULET, Huissier de Justice associé, membre de la société civile professionnelle Amir GUEDIRI, Samuel CRAPOULET, Jean DIB, Huissiers de Justice associés, 13 rue Théodule Villeret, BP 80007 – 95130 LE PLESSIS BOUCHARD, soussigné,

Me suis transporté ce jour à ENGHIEEN LES BAINS (95880), 30 Boulevard du Lac.

Là étant, en compagnie de Madame Sulian CORSEAU, témoin à ANDILLY, de Madame Valérie GREFF, témoin à ANDILLY et de la Société CLEFS EN MAINS, serrurier à ENGHIEEN LES BAINS, j'ai pu effectuer les constatations suivantes.

Après avoir frappé à de très nombreuses reprises à la porte de l'appartement, une personne de sexe féminin a ouvert.

Je lui ai alors décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma visite.

Cette personne a refusé de me décliné son identité m'indiquant louer par l'intermédiaire de AIRBNB l'appartement que quelques jours par mois, et a contacté téléphoniquement Monsieur HOZE, à qui j'ai expliqué l'objet de ma mission.

Monsieur HOZE m'a invité à procéder au descriptif et m'a déclaré prendre contact avec le Syndic pour solder la dette.

J'ai en conséquence débuté mes opérations.

ENTREE

La porte palière de l'appartement est en bois.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs ainsi que le plafond sont recouverts de peinture.

Un point lumineux avec suspension est présent au plafond.

Photographie prise par moi dans l'entrée est reproduite ci-après.



WATER-CLOSET

Le water-closet est accessible depuis la première ouverture située en partie gauche de l'entrée.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs ainsi que le plafond sont recouverts de peinture.

Sur le mur de droite, un lave mains est présent.

Sur le mur de gauche, une cuvette est présente.

Au plafond, un point lumineux avec suspension est présent.

Photographie prise par moi dans cette pièce est reproduite ci-après.



CUISINE

L'accès à la cuisine se fait depuis la seconde ouverture située face à l'entrée.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs ainsi que le plafond sont recouverts de peinture.

Un point lumineux avec suspension est présent au plafond.

Sur le mur de droite, un évier simple bac en inox est présent, avec meubles de rangement haut et bas.

Sur le mur du fond, une porte fenêtre double vantaux est présent.

Un point lumineux avec suspension est présent au plafond.

Photographie prise par moi à ce niveau est reproduite ci-après.



PIECE PRINCIPALE

L'accès à la pièce principale se fait depuis la première ouverture située au fond de l'entrée.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs ainsi que le plafond sont recouverts de peinture.

Sur le mur de droite, deux portes fenêtres à double vantaux sont présentes.

Photographies prises par moi à ce niveau sont reproduites ci-après.



SALLE DE BAINS

L'accès à la salle de bains se fait depuis la gauche de la pièce principale.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de faïence jusqu'à environ deux mètres de hauteur.

Au-dessus et au plafond, de la peinture est présente.

Sur le mur de droite, une baignoire est présente.

Sur le mur du fond, en partie gauche, un lavabo sur pied est présent, avec miroir au-dessus.

Photographie prise par moi à ce niveau est reproduite ci-après.



Mes opérations terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Samuel CRAPOULET

